



Union des sociétés de tir  
Lausanne & environs

## Assemblée des délégués 2019

Seules 18 sociétés étaient présentes à la 99<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués qui s'est déroulée le 27 février 2019 au restaurant du stand de Vernand. Le président, Gilbert Friedli, a ainsi pu souhaiter la bienvenue à 30 délégués, 3 invités et 5 membres du comité. Il a adressé un salut particulier à la présidente de la SVC, Catherine Pilet, au président d'honneur de l'USTL, Alfred Tissot, et au nouveau président des Jeunes Patrouilleurs Charles Gujer accompagné de la vice-présidente Audrey Chollet, elle aussi nouvelle.

Le nombre de sociétés membres de l'USTL reste inchangé (27 sociétés). Toutefois, la Société de tir du Corps de Police de Lausanne a annoncé qu'elle reprendrait en 2019 des activités au fusil, en plus de celles au pistolet.

Après l'ouverture et la constitution de l'Assemblée, le président a tout d'abord nommé les personnes décédées en 2018. Les procès-verbaux de l'assemblée des délégués du 28.2.2018 et de l'assemblée extraordinaire des présidents du 28.11.2018 ont ensuite été approuvés sans commentaires. Puis il a brièvement passé en revue les activités sportives qui se sont déroulées au centre de tir sportif de Vernand en soulignant que, comme d'habitude, la plupart des finales cantonales ont eu lieu dans nos murs. Les membres du comité, responsables de discipline, ont passé en revue les succès récoltés par les représentantes et représentants des sociétés de l'Union lors des compétitions auxquelles ils ont pris part, tant dans notre stand qu'à l'extérieur. Ils ont relevé les nombreuses places d'honneur conquises par les tireurs au pistolet et par les jeunes tireurs. En outre, ils ont constaté que si le nombre de coups tirés à 300 m est resté stable, les stands de tir au pistolet, particulièrement à 25 m, jouissent d'une très bonne occupation. Cela se voit au nombre de cibles réservées et au montant des forfaits payés durant la saison. En terminant, ils ont invité les sociétés à veiller à la formation de leurs tireurs en matière de sécurité car, par deux fois en 2018, des manipulations maladroites ont causé des dégâts par bonheur seulement matériels.

La trésorière, dont c'était la huitième et dernière année, a indiqué que l'exercice comptable 2018 a bouclé avec un bénéfice de 2'563.15 francs, ce qui fait que le nouveau capital de l'Union s'élève à 23'145.18 francs. Le budget établi pour l'année 2019 prévoit également un léger bénéfice.

Après lecture du rapport de la commission de révision des comptes, tous les rapports présentés ont été approuvés à l'unanimité.

Le comité compte désormais une personne supplémentaire, car outre le poste de trésorière qui a été attribué à Martine Comte, il est apparu opportun d'élire un délégué P10 / F10 en la personne de François Barrat. Les autres membres du comité ont été réélus par acclamation. L'Abbaye des Grenadiers devra proposer un membre suppléant pour la Commission de gestion des comptes.

Le Président de la commission de tir 6, René Grisoni, et le porte-parole de la Société Vaudoise des Carabiniers, Alfred Tissot, ont apporté des informations touchant à l'administration et aux manifestations qui se dérouleront au cours de la nouvelle saison de tir.

En remerciant les participants/tes pour leur présence et en souhaitant que la saison 2019 se déroule de manière harmonieuse, le président clôt la séance à 22.00 h.

Le procès-verbal intégral de la séance sera envoyé aux présidents/tes des sociétés membres de l'Union.